



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES SUPPORTS ET TITRES DE TRANSPORT DU RESEAU

Ligne 1 - Transversale

Ligne 2 - Circulaire

Ligne 3 - Sainte Claire  
Deville

Ligne 4 - L'Adret

Ligne 5 - Panorama Tilleret

Ligne 6 - Jarrier

TAD +

Ligne marché

Ligne loisirs (uniquement  
l'été)

Ligne Mixte du samedi  
après-midi

## CŒUR DE MAURIENNE ARVAN BUS

### Réseau du Cœur de Maurienne Arvan Bus

Siège : 416 avenue d'Italie  
73300 Saint-Jean-de-Maurienne

E-mail : [info@trans-alpes.com](mailto:info@trans-alpes.com)

Tél. 04 79 83 45 45












## 1- Présentation du réseau du Cœur de Maurienne Arvan Bus :

Le Réseau du Cœur de Maurienne Arvan Bus ou 3 CMA Bus est celui de la Communauté de Communes du Cœur de Maurienne Arvan (3CMA).



Il comprend des lignes régulières, des lignes en TAD et un service de TAD Zonal.

### 1.1 Les lignes régulières :

Elles sont constituées des lignes dénommées :

-  1 : Transversale (St Jean de Maurienne)
-  2 : Circulaire (St Jean de Maurienne)
-  Mixte : Ligne du Samedi AM (St Jean de Maurienne)
-  3 : Sainte Claire Deville (Usine Trimet)
-  4 : L'Adret à partir de l'arrêt Montvernier (La Tour en Maurienne – Montvernier)
-  5 : Panorama – Tilleret (Périphérie St Jean de Maurienne)
-  6 : Jarrier - uniquement en période scolaire zone A, pas de fonctionnement aux vacances scolaires
-  Marché : Samedi Matin uniquement (Montricher-Albanne, St Julien Montdenis)
-  Loisirs : Uniquement en juillet et août (Desserte zone de loisirs de la Combe St Jean de Maurienne & Plan d'eau des Oudins à Villargondran)




### 1.2 Les lignes en Transport A la Demande (T.A.D.) :

-  4 : Sainte Claire Deville
  - Toute la ligne en période des vacances scolaires zone A
  - Les arrêts Montbrunal & Le Noirey toute l'année
-  5 : Panorama – Tilleret en période des vacances scolaires zone A

Lignes TAD sur réservation obligatoire par internet : [www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com](http://www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com)  
« Réservez votre TAD » ou par téléphone 04 79 83 45 45.

Les demandes de réservation doivent être effectuées au plus tard la veille avant 15H et le vendredi pour un trajet le lundi :

### 1.3 Les communes en Transport A la Demande Zonale (T.A.D+) :

-  Villargondran
-  Saint-Julien-Montdenis
-  Montricher-Albanne
-  Pontamafrey

#### Comment cela fonctionne ?

Service TAD+ disponible du lundi au vendredi de 9H à 16H (Hors jours fériés).

Choisissez vos horaires selon vos besoins et les disponibilités !






#### Réservation obligatoire

- par internet : [www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com](http://www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com) « Réservez votre TAD+ »
- par téléphone 04 79 83 45 45.

Les demandes de réservation doivent être effectuées au plus tard la veille avant 15H et le vendredi pour un trajet le lundi.

## 1.4 Les documents contractuels :

Le réseau de bus est régi par :

-  Un règlement intérieur
-  Les présentes conditions générales de vente
-  Les conditions complémentaires de l'abonnement annuel Promo
-  Type de titres de transport et grilles tarifaires en vigueur
-  Le barème des infractions

Ces documents sont consultables sur le site internet [www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com](http://www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com) et sur demande auprès des agences commerciales.

## 2- Comment voyager ?

### 2.1 Modalités de fonctionnement du réseau :

Un règlement intérieur du réseau du Cœur de Maurienne Arvan Bus est disponible :

- Site Internet : [www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com](http://www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com)
- Agences commerciales du réseau

Le présent **règlement est** destiné à établir les conditions générales de fonctionnement dans lesquelles les voyageurs peuvent utiliser l'ensemble du **réseau**, notamment les règles d'utilisation, de sécurité et de discipline à respecter. Le **règlement** précise les droits et les obligations des voyageurs.

### 2.2 Achat de titres de transport :

Différents canaux de vente sont proposés pour se munir d'un titre de transport ou d'un abonnement afin de voyager sur le réseau 3CMA BUS selon les tarifs & conditions en vigueur (Cf site internet [www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com](http://www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com))

#### 2.2.1 Carte de transport 3CMA BUS sans contact personnalisable

Possibilité de se munir d'une carte de transport 3CMA BUS dématérialisée auprès des agences commerciales du réseau (Cf liste sur site [www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com](http://www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com) ), support unique qui permet le chargement des titres du réseau du Cœur de Maurienne Arvan Bus (Unitaire, Carnet de 10 tickets, abonnements plein tarif ou réduit)

- Carte nominative avec photo
- Création d'un compte individuel ou d'un compte famille (une carte nominative par personne)
- Carte valable 5 ans
- Gratuite à la première inscription
- 5 € le duplicata de la carte en cas de perte ou de vol

Les cartes sont rechargeables auprès des dépositaires du réseau (Cf liste sur site [www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com](http://www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com)) pour les titres unitaires, carnets de 10 et abonnements mensuels.

Les abonnements annuels se prennent uniquement chez les agences commerciales.

### 2.2.2 Titre de transport sans contact à usage unique

Support physique avec QR code, disponible auprès des conducteurs du réseau, à usage unique, réservé aux usagers occasionnels selon les tarifs en vigueur (cf site [www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com](http://www.coeurdemaurienne-arvan-bus.com)).

- Ticket 2H
- Ticket journée

### 2.2.3 Application Mobile M-Ticketing « 3CMA BUS »

L'achat de titre de transport et ou abonnement est possible en ligne avec règlement par carte bancaire avec l'application mobile « 3CMA BUS », c'est très simple :

- Télécharger application 3 CMA BUS sur votre mobile avec Play Store (Smartphone Android) ou Apple Store (Smartphone IOS).
- Création d'un compte client dans l'application
- Achat de titre de transport unitaire ou abonnement
- Paiement par CB
- Validation du M-Ticket, matérialisé sur le mobile par le biais d'un QR code, en présentant le QR code sur les valideurs des véhicules du réseau.

### 2.2.4 Paiement sans contact à bord des véhicules – Ticket unitaire 2H

- Présentation de la CB sur le valideur du véhicule ou du conducteur
- Achat en direct d'un titre de transport unitaire 2H (la CB devient le titre de transport)
- Le paiement direct permet les correspondances sur le reste du réseau pendant 2H

## 3- Conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport

### 3.1 Titre de transport :

Pour avoir accès aux bus du réseau du Cœur de Maurienne Arvan, il est indispensable de se procurer un titre de transport (Ticket unitaire, Carnet de 10, Abonnements mensuels ou annuel), de même pour les enfants de -4 ans, obligatoire pour se déplacer sur le réseau.

Le titre de transport utilisé reste valide selon le type de titre utilisé et valable sur tout le réseau du Cœur de Maurienne Arvan Bus :

#### Déplacements occasionnels :

- **Titre unitaire 2h** = Titre valable pour une durée de 120 mn après sa validation à bord du véhicule. Validation obligatoire à chaque montée dans les bus.
- **Titre unitaire Journée** = Titre valable pour une 1 journée calendaire après sa validation à bord du véhicule. Validation obligatoire à chaque montée dans les bus
- **Carte de 10 voyages 2H** = Titre valable pour 10 voyages. Chaque voyage est valide durant toute la durée de validité du titre après sa validation à bord du véhicule. Validation obligatoire à chaque montée dans les bus
- **Carte de 10 voyages journée**= Titre valable pour 10 voyages. Chaque voyage est valide durant 1 journée calendaire après sa validation à bord du véhicule. Validation obligatoire à chaque montée dans les bus.

- **Carte annuelle -4 ans gratuite** = Carte valable pour une durée de 365 jours glissants et jusqu'à la date anniversaire des 4 ans.

#### Déplacements réguliers :

- **Carte Mensuelle (plein tarif ou réduit)** = Carte valable pour une durée de 30 jours glissants après sa 1<sup>ère</sup> validation à bord du véhicule. Validation obligatoire à chaque montée dans les bus
- **Carte Annuelle (plein tarif ou réduit)** = Carte valable pour une durée de 365 jours glissants après sa 1<sup>ère</sup> validation à bord du véhicule. Validation obligatoire à chaque montée dans les bus
- **Carte Annuelle Promo (plein tarif ou réduit)** = Carte valable pour une durée de 365 jours glissants à partir du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. Validation obligatoire à chaque montée dans les bus
- **Carte annuelle -4 ans gratuite** = Carte valable pour une durée de 365 jours glissants et jusqu'à la date anniversaire des 4 ans.

Ces titres donnent accès à l'intégralité du réseau du Cœur de Maurienne Arvan Bus

### 3.2 Les correspondances :

Votre titre de transport donne droit à des correspondances gratuites sur toutes les autres lignes du réseau. La correspondance n'est valable que si vous changez de ligne ou si vous descendez d'un véhicule pour un autre.

Si vous êtes munis d'un titre unitaire 2H, les correspondances seront possibles tant que le titre sera valide, en l'occurrence jusqu'à 120 mn d'utilisation.

La validation est obligatoire à chaque montée dans les véhicules en correspondance, quelque soit le type de titre :

- Ticket unitaire 2H ou journée
- Carnets de 10 voyages 2H ou journée
- Abonnements Mensuel et Annuel
- Carte gratuite – 4 ans

Pour les carnets de 10 voyages, il ne vous sera pas décompté de voyage supplémentaire en cas de correspondance dans la mesure où le ticket 2H est encore valide.

### 3.3 Principes généraux :

#### 3.3.1 La validation obligatoire

Tous les titres de transport doivent être validés systématiquement à la montée dans chaque véhicule du réseau 3CMA BUS.

Le ticket unitaire, 2H ou Journée, vendu à bord par les conducteurs est considéré comme actif au moment de la validation du titre sur le valideur du véhicule ou du conducteur. Le voyageur qui dispose d'un titre en règle mais non validé, est en infraction et donc passible d'une amende forfaitaire en cas de contrôle.

### 3.3.2 Mode de distribution et points de vente

On distingue plusieurs modes de distribution et points de vente :

- ✚ **Les agences commerciales du réseau** pour l'achat des cartes sans contact personnalisables et permettant le rechargement de titres (liste des agences sur le site [coeurdemaurienne-arvan-bus.com](http://coeurdemaurienne-arvan-bus.com))
- ✚ **Les dépositaires** : commerçants partenaires du réseau permettant le rechargement des cartes sans contact. (Liste des dépositaires sur le site [coeurdemaurienne-arvan-bus.com](http://coeurdemaurienne-arvan-bus.com))
- ✚ **A bord des véhicules du réseau** : support physique 2H ou Journée à usage unique ou Ticket 2H par CB sur valideur du véhicule
- ✚ **Application mobile « 3CMA BUS »** : Disponible sur Play store ou apple store permettant l'achat des titres de transport sur mobile

### 3.3.3 Le contrôle à bord

Tous les voyageurs du réseau sont censés être pourvus d'un titre de transport valide.

Chacun est tenu de présenter à tout moment aux services de contrôle les titres de transport et supports valides.

Les voyageurs munis de titres nominatifs doivent obligatoirement être porteurs d'un document d'identité.

En cas de d'infraction, le client pourra être verbalisé et devra s'acquitter d'une amende forfaitaire (Tarif des amendes sur le règlement intérieur du réseau disponible sur le site internet [www.coaurdemaurienne-arvan-bus.com](http://www.coaurdemaurienne-arvan-bus.com) )ou auprès des agences commerciales.

Votre titre de transport peut être vérifié à tout moment, conservez-le pour toute la durée du transport.

**Seul votre titre de transport constitue une assurance en cas d'accident.**

**Le réseau du Cœur de Maurienne Arvan Bus décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un voyageur sans titre de transport ou avec un titre non valide.**

### 3.3.4 En cas de Vol - Perte – Détérioration d'un titre de transport

**En cas de titre défectueux, perdu, oublié lors de la montée dans le bus, il est obligatoire de s'acquitter d'un titre unitaire de transport auprès du conducteur ou par CB sur le valideur.**

#### ✚ Titre physique unitaire 2H ou Journée sans contact

En cas de perte ou vol d'un titre unitaire sans contact à usage unique 2H ou Journée, aucune récupération n'est possible.

#### ✚ Carte de transport 3CMA BUS sans contact




En cas de perte, vol ou dysfonctionnement de la carte de transport 3CMA, le titulaire de la carte doit faire le nécessaire pour le déclarer auprès du réseau, qui établira une reconstitution à l'identique de la carte selon le tarif en vigueur.

Cette opération peut être réalisée sous un délai d'un jour à l'agence commerciale Trans-Alpes :

416 Avenue d'Italie – 73300 St Jean de Maurienne

Tel : 04 79 83 45 45 / [info@trans-alpes.com](mailto:info@trans-alpes.com)

### 3.3.5 Les Tarifs de la carte de transport 3CMA BUS

-  Création carte de transport 3CMA BUS à la 1ère inscription auprès d'une agence commerciale : Gratuit
-  Renouvellement carte de transport 3CMA BUS en fin de validité (5 ans) : Gratuit
-  Téléchargement application mobile 3CMA BUS : Gratuit
-  Duplicata et Reconstitution carte de transport 3CMA BUS (suite perte, vol, détérioration) : 5 €

### 3.3.6 Les tarifs solidaires

Certains titres peuvent ouvrir droit à des tarifs réduits dits « Tarifs Réduits ».

Un justificatif sera demandé pour l'application de ce tarif, selon les conditions tarifaires définies.

Bénéficiaires tarif réduit	Pièce justificative à présenter
Jeunes de 4 à 18 ans inclus	Pièce Identité
Etudiant	Justificatif de scolarité / Carte étudiant
Personnes aux revenus inférieurs aux plafonds CMUC	Avis imposition – Barème plafond CMUC disponible sur internet : <a href="http://www.service-public.fr">www.service-public.fr</a>
Demandeurs d'Emploi	Attestation Pôle Emploi
Personne âgée de plus de 75 ans non imposable	Pièce identité et avis imposition

Les justificatifs donnant droit aux tarifs solidaires sont valables pour une durée d'un an.